

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU JEUDI 25 MARS 2021

Conseil Municipal convoqué par courriel le 19 mars 2021.

L'organisation de la séance du conseil municipal a été prévue dans la salle du foyer communal Jean Moulin, considérant que la salle de la mairie moins spacieuse ne présente pas toutes les garanties pour respecter les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de la pandémie Covid-19. Cette information a été notifiée à la Préfecture par courrier et précisée dans la convocation et sur les panneaux d'information municipaux.

Après consultation de la Préfecture, il sera également proposé l'organisation de la séance à huis-clos par une délibération en début de séance.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-AunEAU

Secrétaire de séance : M. Vincent ZOUZOUKOWSKY

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Fanny LE GALLO, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE.

Absents excusés : M. René BONNET (Pouvoir à M. Alex BORNES), Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Olivia DEVOS, Mme Aurélie MARLIN.

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. *Décision de la tenue de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2021 à huis-clos.*
2. *Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 février 2021.*
3. *Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).*
4. *Le point sur les travaux, les programmes en cours et les études.*
5. *Affaires scolaires.*
6. *Affaires administratives, financières (approbation notamment du compte administratif et du compte de gestion 2020), environnementales, foncières.*
7. *Informations - Communications diverses - Interventions diverses.*
8. *Dates à retenir.*

Début de la séance : 18h30

1 – DÉCISION DE LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021 À HUIS-CLOS

Délibération n° 2021_19

Considérant que la phase de confinement a été levée, mais pour tenir compte du couvre-feu, la Préfecture a été consultée pour s'assurer juridiquement des conditions d'organisation de cette séance à huis-clos.

Il a été recommandé d'approuver la tenue des séances du Conseil Municipal à huis-clos par une délibération en début de séance, afin de garantir la sécurité juridique des actes qui seront pris.

L'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis-clos.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal la tenue de la présente réunion à huis-clos.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Compte tenu du contexte exceptionnel de risque sanitaire avec la propagation du coronavirus et considérant l'ensemble des mesures prises par l'Etat pour la protection des populations, notamment le couvre-feu à 19h00,

Décide la tenue de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2021 à huis-clos.

2 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2021

Délibération n° 2021_20

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 février 2021 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet *aunay-sous-auneau.fr*, rubrique *Vie municipale/Le conseil municipal/Procès-verbaux des réunions du conseil municipal* et affiché dans les panneaux municipaux le 23 février 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 février 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

(Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, modifiée par délibération du 30 septembre 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2021-779	5-3	Autres actes de gestion du domaine public	18/02/2021	Délivrance de la concession funéraire dans le cimetière communal Carré 1 Allée B n°38 (Concession de terrain) pour une période de 30 ans - concession n°631
2021_780	1-4	Autres contrats	25/02/2021	Acceptation du devis de l'entreprise COBALYS pour l'achat de 2 balconnières pour un montant de 240,72 € TTC. (Dépense d'investissement).
2021_781	1-4	Autres contrats	04/03/2021	Acceptation du devis de M. Christophe MINOS pour les travaux supplémentaires de couverture du lavoir de la Bassine pour un montant de 432,48 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2021_782	1-4	Autres contrats	08/03/2021	Approbation du contrat de maintenance des installations mécaniques et électriques des cloches et des horloges (mairie et église) auprès de la Société MAMIAS (pour 4 ans).

4 – LE POINT SUR LES TRAVAUX, LES PROGRAMMES EN COURS ET LES ÉTUDES

A - 3^{ème} TRANCHE LE COTEAU DES FOURNEAUX

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement des travaux :

Le chalet a été installé. Les travaux de finitions (engazonnement et reprise des allées notamment) seront réalisés en début avril.

B - TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS ET RÉNOVATION DES SANITAIRES PUBLICS MITOYENS AUX VESTIAIRES FOOTBALL

Suite au rendez-vous du 17 mars 2021 avec le maître d'œuvre, les travaux vont débuter prochainement.

Les associations ont été informées de l'indisponibilité de la salle des associations jusqu'à la fin mai.

Les réunions de chantier auront lieu chaque mercredi à 9h.

Le planning des travaux est en attente.

Le détail actualisé des dépenses prévisionnelles des deux programmes est communiqué au conseil municipal.

C - ÉGLISE ST ÉLOI (Monument Historique)

Travaux prioritaires :

Les consultations en vue de retenir les entreprises et le coordonnateur SPS ont été lancées le 25 mars 2021.

La date limite de réception des réponses est fixée au vendredi 16 avril 2021.

L'analyse des offres sera réalisée entre le 19 et le 30 avril 2021.

La notification des marchés est envisagée début mai.

Les travaux pourraient être réalisés en mai et juin.

D – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 SUR LES PROGRAMMES COMMUNAUX (DETR, DSIL)

Les demandes de subventions ont été modifiées suite à la réunion de la commission des travaux du 9 mars 2021, après la prise en compte des observations de la Préfecture

Le détail de ces demandes a été communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal le 11 mars 2021 :

Dossier n°1 : Mise aux normes électriques de l'école maternelle et du restaurant scolaire

Dossier n°2 : Mise aux normes électriques de la Mairie et de l'école élémentaire en y incluant la pose des sous-compteurs, le remplacement d'une porte de l'école élémentaire et la climatisation.

Dossier n°3 : Site internet + panneau lumineux extérieur + application informatique pour la gestion de la cantine)

Dossier n°4 : Mise aux normes électriques, sécurité, isolation du foyer communal et de la salle des associations, comprenant les menuiseries extérieures, le remplacement des films chauffants.

Des demandes de subventions complémentaires pourront être formulées dans le cadre du plan de relance.

Monsieur Daniel MOREAU observe que les travaux de mise aux normes électriques des bâtiments pour respecter les prescriptions des rapports du bureau de contrôle auraient pu être engagés depuis 2017 en les planifiant. Ces travaux obligatoires mobilisent le budget 2021. Il indique cependant que les priorités déterminées pour les demandes de subventions sont cohérentes.

Madame Cathy LUTRAT indique qu'en cas d'arbitrage, il est important de sélectionner des projets où chaque profil de population se sent concerné.

Monsieur le Maire tient à ajouter qu'il n'est pas certain que les subventions soient accordées par la Préfecture sur ces 4 programmes, et que ceux-ci seront inscrits au budget que si les capacités d'autofinancement le permettent.

E – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RUE DE PARIS

Une réunion sera organisée le jeudi 22 avril 2021 à 9h00 avec l'ensemble des intervenants en vue du lancement du programme de renforcement du réseau d'eau potable rue de Paris en 2021 (celui-ci n'avait pas pu être réalisé en 2020).

5 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

A – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 15 MARS 2021 CONSACRÉE AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le compte rendu de la réunion trimestrielle consacrée à la cantine scolaire est communiqué et commenté en séance.

Il a été insisté auprès du personnel sur l'importance de veiller au lavage des mains des élèves. Le personnel a indiqué que suite aux différentes réunions ayant permis une révision de certains points d'organisation, les conditions de fonctionnement du service ont été améliorées.

Il a été demandé aux directrices des écoles de bien vouloir permettre l'accès dans les classes en début des pauses méridiennes (pour les enfants de l'école élémentaire) et à la fin des pauses méridiennes (pour les enfants de l'école maternelle) lors des intempéries exceptionnelles (neige notamment), considérant la nécessité de respecter les règles de distanciation, difficiles à mettre en œuvre sous les préaux.

B – ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS

Délibération n° 2021_21

Madame la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale, par courrier du 12 mars 2021 (reçu par courriel le 17 mars 2021) indique qu'une nouvelle dérogation doit être obtenue pour maintenir la semaine scolaire de 4 jours à partir de la prochaine rentrée de septembre 2021 pour une durée de trois ans.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans les meilleurs délais et le Conseil des écoles doit être consulté.

Pour mémoire, la réorganisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours avait été appliquée de manière obligatoire à partir de 2014. Les collectivités ont pu revenir à la semaine de 4 jours en 2018 par dérogation.

Les directrices des écoles qui ont été consultées suite au courrier du 12 mars 2021, ont exprimé un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer par délibération pour solliciter le maintien de la semaine scolaire de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2021, étant précisé qu'une très large majorité des parents d'élèves s'était exprimée en faveur de la semaine de 4 jours en 2018 et que le conseil des écoles s'était prononcé unanimement pour les 4 jours.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 paru au JO le 26 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 paru au JO le 28 juin 2017 relatif aux dérogations pour la semaine scolaire

Vu le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 paru au JO le 27 mai 2020 relatif à la prolongation de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorisées par le directeur académique des services de l'éducation nationale sur le fondement de l'article D. 521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2019-2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Sollicite le renouvellement de la dérogation pour l'organisation hebdomadaire du temps scolaire des écoles d'Aunay-sous-Auneau à la rentrée scolaire sur 4 jours, pour trois années.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire relatif à ce dossier
- Dit que la présente délibération sera transmise à :
 - Madame le Préfet d'Eure et Loir
 - Madame la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale (DASEN)
 - Monsieur le Maire de La Chapelle d'Aunainville
 - Monsieur le Président du SIVOS
 - Mesdames les Directrices des Ecoles d'Aunay-sous-Auneau
 - Monsieur le Directeur de l'ADPEP28

C – CONSULTATION DES PRESTATAIRES POUR LE NOUVEAU CONTRAT A PRÉVOIR CONCERNANT LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Délibération n° 2021_22

Il est rappelé que le contrat relatif à la fabrication et à la livraison des repas à la cantine scolaire arrive à échéance le 31 août 2021.

Il y a donc lieu de prévoir une nouvelle consultation des prestataires.

La commission scolaire s'est réunie le 16 mars 2021 pour faire le point sur ce sujet. Ont participé à cette réunion : M. Robert DARIEN, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY, M. Daniel MOREAU et Mme Gwenaël BEYE.

Après débat, la commission a opté pour conserver le système actuel de livraison des repas par un prestataire en liaison froide. La commune se laissera la possibilité d'étudier les autres modes de gestion envisageables pour les années à venir (cuisine faite sur place notamment) en évaluant toutes les incidences budgétaires (tant en investissement qu'en fonctionnement).

Un bilan sur les 5 dernières années (2016 à 2021) sera établi.

La commission a procédé à la rédaction du nouveau cahier des charges tenant compte de la loi EGalim (Etats Généraux de l'Alimentation) relative à la restauration collective dont certaines dispositions sont déjà entrées en vigueur.

Une nouvelle réunion de travail est programmée le mercredi 31 mars 2021 à 18h30 pour finaliser le dossier de consultation.

Il convient donc d'engager la procédure de consultation des prestataires en vue de retenir l'offre la mieux disante au regard des critères qui seront définis dans le règlement de consultation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire ou à son représentant pour :

- Finaliser le dossier de consultation des prestataires en vue de la signature d'un nouveau contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire en collaboration avec la commission scolaire.
- D'engager la consultation des prestataires dans le cadre de la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics en arrêtant des mesures de publicité conformes aux règles de la commande publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de donner délégation au Maire ou à son représentant pour :

- Finaliser le dossier de consultation des prestataires en vue de la signature d'un nouveau contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire en collaboration avec la commission scolaire.
- D'engager la consultation des prestataires dans le cadre de la procédure adaptée prévue par le code des marchés publics en arrêtant les mesures de publicité conformes aux règles de la commande publique.

6 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES (APPROBATION NOTAMMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020), ENVIRONNEMENTALES ET FONCIERES

A – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AC N°280

Délibération n° 2021_23

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des échanges de courriers avec Madame Eliane BOULLE-LARIVIERRE au sujet de sa parcelle cadastrée section AC n°280 en bordure de la sente des Perrières, dont certains arbres penchent dangereusement vers les propriétés voisines.

En 2002, la commune avait proposé l'acquisition de cette parcelle de 974 m² dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de

l'étang.

Par un courrier du 4 mars 2021, Madame Eliane BOULLE-LARIVIERRE a fait part de son accord pour la vente de cette parcelle à la commune d'Aunay-sous-Auneau.

Monsieur le Maire indique que cette parcelle est classée en zone NI du Plan Local d'Urbanisme (emplacement réservé n°9).

Il propose au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle pour la somme de 876,60 €, étant précisé que les frais d'actes notariés et de nettoyage/débroussaillage seraient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°280 d'une surface de 974 m² au lieu-dit « Les Prés de la Bassine » pour un montant de 876,60 € appartenant à Mme Eliane BOULLE-LARIVIERRE.*

- *Décide de prendre en charge les frais d'actes.*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants (compromis de vente et acte de vente) à l'Étude Notariale REPAIN, JOURDIN, MARLIÈRE-PRADINES à Auneau.*

- *Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget général.*

B – SITE INTERNET DE LA MAIRIE

Suite à la délibération du 17 février 2021 portant décision de lancer une consultation en vue de la réalisation d'un nouveau site internet, et aux travaux réalisés, le dossier de consultation des prestataires est communiqué.

La consultation sera lancée le 6 avril 2021 sur la plateforme de l'AMF28.

C – ENQUÊTE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSÉE SAS PANHARD DÉVELOPPEMENT À AUNEAU

Une enquête publique relative au projet de création à Auneau d'un entrepôt composé de 9 cellules de stockage et de locaux techniques sera organisée du 7 avril au 10 mai 2021.

Monsieur le Maire indique que ce projet du Groupe PANHARD spécialisé en logistique est important. 450 emplois seraient prévus avec une exploitation pouvant entraîner une circulation importante de poids lourds et de véhicules légers.

Cette installation est prévue sur un terrain de 15 hectares avec une surface bâtie de 80813 m².

La commune d'Aunay-sous-Auneau doit être attentive à ce dossier avec le risque de subir les contraintes d'une circulation amplifiée sur son territoire. Sur ce point, il conviendra de formuler des réserves sur le registre d'enquête pour que les services de l'Etat prennent les dispositions pour éviter les nuisances que ne souhaitent pas subir les habitants d'Aunay-sous-Auneau.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance du dossier de l'enquête publique disponible sur le site internet de la Préfecture.

Le problème de la circulation des poids lourds sur le territoire communal est de nouveau évoqué. L'Administration sera consultée pour connaître les modalités permettant de limiter la hauteur, la longueur ou le tonnage des poids lourds (sauf pour les engins agricoles).

Sur proposition de Mme Gwénaél BEYE, la commission en charge de la sécurité routière et de la mobilité sera réunie afin que les élus échangent sur ces problématiques.

D – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2020, ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL

Délibération n° 2021_24

Les documents permettant au conseil municipal d'adopter le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 ont été communiqués aux élus municipaux et commentés lors de la réunion de la commission des finances du 17 mars 2021.

Ont participé à cette réunion : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, M. René BONNET, M. Thierry DROUILLEAUX, Mme Evelyne GENEQUE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwénaél BEYE, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, Mme Frédérique SEVESTRE (membres du Conseil Municipal).

M. Philippe PICAULT, Mme Aline DESCARPENTERIES et Mme Adelyne GRANGER (secrétariat de la mairie).

Les documents suivants présentés et commentés avant l'approbation du compte administratif et du compte de gestion ont permis aux élus d'obtenir toutes les précisions concernant la gestion financière et comptable :

- Le détail des écritures enregistrées au niveau de l'ensemble des articles budgétaires en fonctionnement et en investissement.
- L'état des restes à réaliser 2020 transférés sur 2021.
- Les fiches détaillant l'évolution des articles budgétaires de 2016 à 2020 en section de fonctionnement.
- L'état de la dette.
- Le détail des dépenses relatives à l'énergie électrique.
- Le bilan de la gestion des écoles.
- Les états fiscaux.

- L'évolution des dotations.
- L'évolution de plusieurs ratios.

Ont été constatées en 2020 les incidences négatives de la crise sanitaire : hausses des dépenses d'entretien et d'hygiène dans le cadre des protocoles imposés, hausse du coût réel du prix du repas au restaurant scolaire en raison de la forte diminution des recettes en avril, mai et juin sans compensation des charges fixes.

Les documents présentés révèlent, au vu des résultats 2020, que le budget avait été présenté avec sincérité en conformité avec les grands principes prévus par les textes.

Monsieur le Maire propose aux élus municipaux de faire part de leurs éventuelles observations suite à la réunion de la commission des finances du 17 mars 2021.

M. Daniel MOREAU souhaite souligner la qualité du travail de l'équipe du secrétariat de la mairie pour la présentation des divers documents communiqués qui ont permis d'aborder de nombreux points et d'enrichir le débat sur la gestion financière de la collectivité. Il tient à féliciter M. Philippe PICAULT pour toutes les précisions apportées lors de cette réunion et l'équipe du secrétariat de la mairie pour sa disponibilité.

M. Daniel MOREAU ajoute que la commune présente un taux d'endettement très faible par rapport aux moyennes (strates des communes de 500 à 2000 habitants) et que pour les programmes importants, le recours à l'emprunt sera utile. Par ailleurs, il suggère de réfléchir aux autres pistes pour obtenir des recettes fiscales complémentaires.

Monsieur le Maire indique qu'effectivement la commune est peu endettée, mais il souligne les faibles capacités d'autofinancement en raison des recettes de fonctionnement insuffisantes, qui nécessitent une grande prudence dans un contexte compliqué et devant l'incertitude des décisions gouvernementales pour fixer les ressources des collectivités.

Il est ajouté que l'état fiscal 1259COM de l'année 2021 permettant de connaître les recettes fiscales (fonciers bâti et non bâti) vient d'être communiqué par la DDFIP. Il a été observé la très faible augmentation des bases et des produits attendus (+0,35%) par rapport à 2020, ce qui représente 2075 €. Cette augmentation est largement insuffisante pour permettre à la commune de faire face aux nouvelles dépenses en fonctionnement liées notamment au contexte sanitaire, ainsi que les frais relatifs aux contrôles obligatoires dans différents domaines (surveillance de la qualité de l'air dans les écoles notamment).

Cet état 1259COM sera étudié lors de la prochaine commission des finances, fixée au mercredi 7 avril 2021 pour la préparation du budget 2021.

Il est signalé enfin que les services de l'Etat n'ont toujours pas communiqué sur le site de la DGCL les montants des dotations aux collectivités (DGF notamment), et que les communes devront donc malheureusement, comme les années précédentes, établir leurs budgets dans des délais très courts.

Dans les séances où les comptes administratifs sont débattus, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L 2121.14 prévoit que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de M. Alex BORNES pour prendre la présidence du Conseil Municipal à l'occasion de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020 pour le budget général.

M. Alex BORNES prend la présidence de l'assemblée municipale.

Les résultats 2020 intégrant les reports de l'exercice 2019 sont les suivants :

<u>Excédent brut de fonctionnement</u> :	398 559,41 €
<u>Excédent brut d'investissement</u> :	72 492,00 €
Soit un excédent brut global de :	471 051,41 €

Le besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser est déterminé comme suit :

<u>Dépenses 2020 reportées sur 2021</u> :	424 485,00 €
<u>Recettes 2020 reportées sur 2021</u> :	- 302 409,00 €
<u>Excédent d'investissement 2021</u> :	- 72 492,00 €
Soit un besoin de financement de :	49 584,00 €

Il est donc proposé de couvrir ce besoin de financement par un prélèvement de 49 584,00 € sur le résultat de fonctionnement 2020 (C'est-à-dire par l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068 sur l'exercice 2021).

Après cette affectation, le résultat net à reprendre au budget 2021 en section de fonctionnement sera de :
398 559,41 € - 49 584,00 € = 348 975,41 €.

Le compte de gestion du receveur de la Trésorerie présente des résultats conformes au compte administratif :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019 (Sans les restes à réaliser)	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 (sans les restes à réaliser)
Investissement	51 455,11 €		- 84 845,83 €	105 882,72 €	72 492,00
Fonctionnement	451 585,33 €	132 101,89 €	- 94 899,88 €	173 975,85 €	398 559,41 €
TOTAL	503 040,14 €	132 101 89 €	179 745,71 €	279 858,57 €	471 051,41 €

M. Alex BORNES propose à l'assemblée municipale l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget général de l'année 2020 ainsi que l'affectation du résultat qui sera intégrée dans le budget 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- *Le compte administratif 2020 du budget général.*
- *Le compte de gestion du comptable du Centre des Finances Publiques.*
- *L'affectation du résultat proposée.*

Monsieur Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau, reprend la présidence de l'assemblée municipale et remercie ses collègues de leur confiance témoignée à l'occasion de l'approbation des comptes administratifs 2020. Il remercie également M. Philippe PICAULT pour le travail important réalisé sur la tenue des comptes de la collectivité ainsi que les agents administratifs du secrétariat.

7 – INFORMATIONS – COMMUNICATIONS DIVERSES – INTERVENTIONS DIVERSES

Informations communications diverses :

- Information de la CCPEIF au sujet des vaccinations contre la covid19 : Sont communiqués en séance le récent courriel de la CCPEIF (du 24/03/2021) et la lettre de Madame le Préfet au sujet du centre permanent de vaccinations qui va être installé à EPERNON. Les informations complémentaires seront communiquées aux administrés pour les formalités d'inscriptions.

- Réfection de la voirie suite aux apports de terre par Move 28 : Le service de la voirie départementale est intervenu auprès du Président de l'association Move 28 pour la remise en état des accotements et le nettoyage de la chaussée dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire s'est entretenu récemment avec le Président de Move 28 qui a informé qu'il fera le nécessaire pour respecter la demande des services départementaux.

- Compte rendu de la réunion de la commission information-communication du 4 mars 2021 : Cette réunion avait pour objet de faire le point sur les projets en cours.

Le prochain Fil des Jours sera distribué fin mars.

Un concours de fleurissement sera lancé par l'intermédiaire du CCAS. Les informations seront communiquées avec le Fil des Jours pour les inscriptions avant le 30 avril 2021. Le souhait est de mettre en valeur la créativité et le fleurissement durable. Il est précisé que le Conseil Départemental n'organise plus le concours des maisons fleuries depuis plusieurs années. Le label des villes et villages fleuris est susceptible de ne pas être organisé cette année en raison de la crise sanitaire.

Concernant le bulletin municipal, les tarifs des encarts publicitaires ont fait l'objet d'un débat. La prospection des annonceurs hors commune est envisagée.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Mme Frédérique SEVESTRE indique que le PCS est en cours de finalisation. Elle tient à remercier l'ensemble des intervenants pour le gros travail réalisé. Le document finalisé sera transmis aux élus pour relecture.

- Projet « Hercule » : Communication des lettres de M. Daniel GUERET, Sénateur et de M. Philippe VIGIER, Député, accusant réception de la délibération se prononçant contre le projet « Hercule » au sujet de la réorganisation d'EDF.

- Formation DAE à distance : Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une formation à distance pour l'utilisation du DAE (Défibrillateur Automatique Externe). Un point sera fait avec le prestataire.

- Communication de la circulaire de la Préfecture au sujet des frais de garde ou d'assistance en faveur des élus des communes de moins de 3500 habitants.

Interventions diverses :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues la nécessité de répondre aux convocations envoyées pour les différentes réunions en précisant leur participation ou non. Cette formalité a pour but de simplifier l'organisation de ces réunions.

8 – DATES À RETENIR

- Lundi 29 mars 2021 à 18h à Epernon : Débat d'orientation budgétaire de la CCPEIF.
- Lundi 29 mars 2021 à 20h à Epernon : Vote des budgets annexes de la CCPEIF.
- Mercredi 31 mars 2021 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission scolaire.
- Jedi 1^{er} avril 2021 à 18h00 : Assemblée générale d'Eure et Loir Ingénierie en visio-conférence.
- Jedi 1^{er} avril 2021 à 20h30 : Réunion du SMVA à St Symphorien.
- Mardi 6 avril 2021 à 18h à Epernon : Réunion de la commission des finances de la CCPEIF.
- Mercredi 7 avril 2021 à 18h30 à la mairie : Réunion de la commission des finances pour la préparation du budget 2021.
- Mercredi 7 avril 2021 à 20h30 : Réunion du SMVA à St Symphorien.
- Mercredi 14 avril 2021 à 18h30 : Réunion du conseil municipal.
- Jedi 15 avril 2021 à 19h30 à Epernon : Conseil Communautaire de la CCPEIF (vote du budget principal).
- Jedi 22 avril 2021 à 9h00 à la mairie : Réunion en vue du lancement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable rue de Paris.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

Vincent ZOUZOUKOWSKY

Robert DARIEN

Signification des sigles répertoriés dans le présent procès-verbal (Par ordre alphabétique)

ADPEP28 : Association Départemental des Pupilles de l'Enseignement Public d'Eure et Loir.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.

CCPEIF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales.

DAE : Défibrillateur Automatique Externe.

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques.

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

DGCL : Direction Générale des Collectivités Locales.

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement.

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

EGAlim : Loi issue des Etat Généraux de l'Alimentation.

JO : Journal Officiel.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde.

SIVOS : Syndicat à Vocation Scolaire (transports scolaires).

SMVA : Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents.

CSPS : Coordonnateur en matière de la Sécurité et la Protection de la Santé.

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL
« *aunay-sous-auneau.fr* » rubrique « *La vie municipale/Conseil Municipal/Procès-verbaux* »
le 31 mars 2021